

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN  
EAU POTABLE SAINT HUBERT**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2021**  
20H30 dans la salle des fêtes, 3 place de l'Église - Egriselles-le-Bocage

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Syndical qui aura lieu le mercredi 17 février 2021 à 20 heures 30 dans la salle des fêtes d'Egriselles-le-Bocage (3 place de l'Église).

Ordre du jour :

**Domaine et patrimoine :**

- Aliénations
- Devis matériel de télérelève

**Information du président**

- Augmentation débit de pompage
- Tarifs Eau
- Règlement intérieur du service

**Questions diverses**

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

A Egriselles-le-Bocage, le 09 Février 2021

Le Président, C. Deschamps

*Convocation envoyée par mail le 09/02/21.*

Membres titulaires présents : 5/6

**CORNANT :** Mme JARRY Monique et M FERRE Denis

**EGRISSELLES-LE-BOCAGE :** Mme DOUBLET Bernadette et MM DESCHAMPS Christian et CANET Claude

Membres suppléants présents : 3/6

**CORNANT :** M. FERRE Mathieu

**EGRISSELLES-LE-BOCAGE :** MM DERNY Damien et DESANLIS Christophe

**Mme DOUBLET Bernadette est nommée secrétaire de séance.**

**Lecture du procès-verbal de la précédente séance du 21 décembre 2020, adopté à l'unanimité.**

**1. DOMAINE ET PATRIMOINE**

**1.1 – ALIÉNATIONS**

**Délibération n° DS 2021/3.2/01 – Devis matériel de relève**

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil syndical que, comme évoqué en dernière séance, le matériel de télérelève (ITRON), datant de 5/6 ans, est obsolète et n'est plus, dans l'état actuel, compatible avec les nouveaux ordinateurs de la mairie d'Egriselles-le-Bocage. Il précise que le remplacement du boîtier de télérelève ITRON et mise à jour du logiciel est possible pour un montant de 200€ mais sans garantie de fonctionnement durable et fiable. Il présente 2 devis de remplacement de ce matériel par un matériel et système plus évolués et améliorant la facilité d'utilisation :

- Devis ITRON / VHM (matériel) : Matériels + Prestation d'installation + Formation pour un montant de 3 960€ HT. L'hébergement des données (sauvegarde) et une maintenance d'un montant de 1 000€ HT par an est à ajouter à ce montant portant le coût total à 4 960€ HT +

1 000€ HT chaque année à partir de l'année prochaine. Ce système est compatible uniquement avec les compteurs ITRON, parc de compteurs actuel sur les communes de Cornant et d'Egriselles ;

- Devis DIOPTASE / VHM (matériel) : Matériels + Prestations d'installation + Formation pour un montant de 5 100€ HT. Il n'y a pas d'hébergement des données proposé, c'est donc à la collectivité d'effectuer les sauvegardes, comme réalisées jusqu'ici. Ce système est compatible avec toute marque de compteur. Un abonnement annuel d'assistance technique d'un montant de 350€ peut-être mis en place avec une gratuité la première année, sinon les interventions sont facturées 80€/h en cas de problème.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

PORTE son choix sur le devis DIOPTASE / VHM pour un montant de 5 100€ HT ;  
AUTORISE le président à le signer.

Voté à l'unanimité

## 2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

- M le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'actuellement le SIAEP St Hubert à une autorisation de pompage à la source St Hubert de 30m<sup>3</sup>/h. Il explique que suite au branchement sur le réseau du SIAEP de la commune de Marsangy, il serait peut-être plus prudent et sécurisant d'augmenter ce débit autorisé à 50m<sup>3</sup>/h. Ce dernier débit correspond à la capacité maximum de notre unité de traitement. Une demande a été faite, pour en connaître les démarches à suivre, auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et du service de la Police des Eaux de la Direction Départementale des Territoires (DDT), le 17 octobre dernier. Une rencontre a eu lieu avec ces services en janvier 2021 pour expliquer la procédure. Celle-ci s'avère très longue (entre 5 et 7 ans), complexe, nécessitant l'intervention d'un cabinet d'études et donc coûteuse. Cette procédure pourrait être subventionnée en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Une réflexion doit être menée quant à l'utilité de l'engagement d'une telle démarche. Sachant que pour le moment aucun problème n'a été relevé depuis le branchement de Marsangy sur ce sujet et que la compétence Eau devra normalement être transférée à la communauté de communes du gâtinais en 2026.
- M le Président fait part aux membres du conseil syndical qu'une augmentation des tarifs de facturation eau va peut-être être nécessaire. Effectivement, le fonctionnement de l'unité de traitement commence à générer une augmentation du montant des charges de fonctionnement (changement des charbons actifs, du chlorure, de la soude...) et les usagés consomment sensiblement moins d'eau, ce qui génère moins de recettes. Il précise que ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2012. Ceci sera étudié lors du vote du budget.
- M le Président rappelle que le règlement intérieur de fonctionnement de l'Assemblée est à réaliser. Il fera l'objet d'un point à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.
- M le Président fait part aux membres du Conseil Syndical que plusieurs propriétaires souhaiteraient que la facture d'eau soit éditée au nom du locataire (soit le consommateur) et non pas au nom du propriétaire. Cette règle est effectivement pratiquée et indiquée dans le règlement intérieur du service. Il propose qu'une commission soit créée pour étudier et travailler sur ce sujet. MM FERRE Denis, CANET Claude, DERNY Damien et DESCHAMPS Christian se proposent pour former cette commission.

## 3. QUESTIONS DIVERSES

Néant

Clôture de cette séance à 21h50.

M. DESCHAMPS Christian, président

SIVU SAINT HUBERT  
Mairie